

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 15 juin 2022 fixant la répartition des places offertes pour les recrutements par la voie de la promotion interne dans le grade de technicien de la police technique et scientifique au titre des années 2022 à 2024

NOR : INTC2214797A

Le ministre de l'intérieur, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu le décret n° 2022-197 du 17 février 2022 relatif aux modalités de recrutement dans les corps de police technique et scientifique de la police nationale, notamment son article 7,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application de l'article 7 du décret du 17 février 2022 susvisé, le nombre de places offertes pour les recrutements par la voie de l'examen professionnel dans le grade de technicien de la police technique et scientifique ne peut être inférieur aux proportions suivantes :

1° Au titre de l'année 2022 : 55 % ;

2° Au titre de l'année 2023 : 65 % ;

3° Au titre de l'année 2024 : 75 %.

Art. 2. – Le ministre de l'intérieur, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juin 2022.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources
et des compétences de la police nationale,
S. BABRE

Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des parcours de carrière
et des politiques salariales et sociales,
S. LAGIER

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur de la cinquième sous-direction
de la direction du budget,*

P. CHAVY